

## INTEGRATION ET EXCLUSION DES COMMUNAUTES : LA CURIEUSE CONTRADICTION DES LOGIQUES SPORTIVES

Dr. SENE D.

Sociologue/Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

Membre du laboratoire CIERVAL (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherche de la Vallée)

Email : senemansour@yahoo.fr.

(Reçu le 12 Septembre 2015 ; Révisé le 15 Novembre 2015 ; Accepté le 28 Novembre 2015)

### RESUME

Le sport s'est imposé aujourd'hui comme un puissant vecteur d'intégration. C'est par la médiation du sport que des individus et des cultures différentes se rencontrent, communiennent ensemble au cours des compétitions et finissent par se socialiser ou se « resocialiser ». C'est donc dire que le sport contribue à construire des sociabilités, des formes identités solidement ancrées dans la conscience des individus. Vu sous un autre angle, le sport révèle cependant un paradoxe en se présentant comme un facteur d'exclusion des mêmes communautés qui, au nom de logiques de discrimination, sont exclues car « éliminées » des compétitions, parfois arbitrairement. Les logiques sportives sont ségrégationnistes pour autant qu'elles opèrent une sélection nécessaire des athlètes lors des compétitions, après les avoir sériés, conformément à la loi du sport, laquelle prend le parti des meilleurs au détriment des moyens et des médiocres. L'objet du présent texte est de faire observer cette curieuse contradiction des logiques sportives qui, de leurs vertus intégratrices originelles, versent des fois dans la discrimination, le clientélisme corrompueur, l'exclusion des acteurs du sport, pis encore, dans la violence volontaire sur fond de racisme. Les données que nous y présentons procèdent d'une démarche méthodologique qui a consisté à combiner la recherche documentaire et l'observation des pratiques sportives de diverses communautés aussi bien à l'échelle locale que globale.

Mots clés : Sport, société, socialisation, intégration, exclusion.

### ABSTRACT

Sport has now become a powerful tool for integration. It is through the mediation of sport that communities of individuals with different cultures meet, get together during competitions, and eventually socialize or "re-socialize." That is to say that sport helps construct sociabilities, forms of identities deeply rooted in individuals' consciousness. Viewed from another perspective, however, sport reveals a paradox as it appears as an exclusion factor for the same communities that, in the name of discrimination logics, are excluded through elimination from competitions that can at times be arbitrary. The logics of sports are segregationist inasmuch as they operate a necessary selection of athletes during competition, in conformity with the law of sport which favors the best to the detriment of the average and poor performers. The purpose of this text is to show that strange contradiction in the logics of sports which, from their original inclusive virtues, can end up indulging in discrimination, in the exclusion of sport stakeholders, and even worse, in voluntary violence with racist or patronizing undertones. The data presented in this text ensue from a methodological approach consisting in combining documentary research with the observation sport practices within various communities at the local as well as at the global levels

Keywords : Sport, society, socialization, integration, exclusion.

## INTRODUCTION

Loin de se réduire à une passionnante pratique ludique et hygiénique, le sport présente d'autres vertus encore plus vitales. Il invite ses pratiquants aux vertus de confiance en soi, de dépassement de soi, d'émulation mais aussi de coopération avec d'autres. Mieux, le sport comporte des valeurs de tolérance, de fraternité, de solidarité, de civisme, et pour tout dire : d'humanisme. Mais avant tout, nous admettons que l'une des vertus sociales premières du sport, et des plus essentielles, est celle d'intégration et donc de socialisation. C'est par l'entremise des pratiques sportives que des communautés humaines, mêmes conflictuelles s'assemblent, interagissent dans la paix, la sportivité, le *fair-play*, se socialisent ou se resocialisent en se réappropriant de nouveaux codes de conduites normatifs, en construisant de nouvelles identités individuelles ou collectives. Les acteurs qui se rencontrent au cours des compétitions sportives se socialisent autrement, se « resocialisent » en apprenant à jouer dans les espaces ludiques ou en dehors de ces derniers de multiples rôles et, de ces jeux, ils acquièrent progressivement de nouveaux statuts. À partir de leurs interactions avec leurs coéquipiers et leurs adversaires, ils intègrent davantage les dispositions et aptitudes de compétiteurs en perfectionnant leurs talents, incorporent de nouvelles valeurs et finissent par devenir plus que ce qu'ils étaient auparavant. Le sport participe à l'intégration des personnes dans leurs entités socio-spatiales d'appartenance ainsi que dans celles qui leur sont étrangères. Il contribue donc à construire des sociabilités, à créer des identités solidement ancrées dans la conscience des acteurs sportifs et dans leur manière d'être et de vivre en communauté. C'est donc dire qu'il est porteur de vertus de communautarisme.

D'un autre côté, le sport est cependant ségrégationniste, discriminatoire de ces mêmes acteurs et de leurs supporters en disqualifiant certains, en éliminant et frustrant d'autres, des fois arbitrairement. De ce fait, on peut dire que la justice du sport n'est pas toujours juste ni justicière. On ferait mieux de parler de

l'injustice du sport et de dénoncer cette dernière. Disqualification, élimination arbitraire, voire honteuse, dopage, exclusion, matches truqués, favoritisme clientéliste sur fond de corruption camouflée, sanctions illégitimes dictées par des rivalités identitaires hégémonistes implicites, inimitié, racisme, violence volontaire des compétiteurs ou de leurs supporters constituent autant de tares qui ternissent le sport et entachent sa réputation. C'est au hasard de ces contradictions pour le moins curieuses que se meuvent les logiques sportives. Mieux faire connaître l'acuité de ces contradictions et de ces caprices consubstantiels aux pratiques sportives aussi bien locales (compétitions à l'échelle nationale) que globales (compétitions continentales et intercontinentales), tel est la tâche à laquelle s'attache le présent texte qui se structure de deux grandes parties. La première partie met en valeur les multiples vertus de socialisation, d'intégration et d'humanisme du sport que nous désignons sous l'expression de sociabilités sportives. Prenant le contrepied de cette perspective optimiste du sport, la deuxième partie propose une analyse plutôt pessimiste en faisant observer qu'il charrie inversement de vicieuses antivaleurs sociales pour autant qu'il est porteur de discrimination, d'exclusion, de racisme, de clientélisme, de corruption, de conflit, et même de violence.

### I. Sur les sociabilités sportives

Dans le vocabulaire sociologique, la notion de sociabilité revêt une diversité d'acceptions. Seulement, celles-ci sont plus complémentaires qu'elles ne sont différentes. Le *Dictionnaire de sociologie* de Gilles Ferréol et al. résume fort bien ces acceptions ainsi : « aptitude psychologique à nouer contact avec autrui ; modèle de relations publiques (opposées à privées) caractéristiques d'un groupe ou même d'une société ; comportements exprimant les formes concrètes prises par le lien social : rapport avec la parenté, le voisinage, l'engagement associatif, sorties et réceptions » (Ferréol et al., 1995 : 199). C'est cette dernière acception de la sociabilité sur laquelle les co-auteurs ont d'ailleurs davantage insisté qui

traduit le mieux la préoccupation qui nous guide ici. C'est donc dire que la sociabilité réfère dans notre conception à la capacité et surtout la disposition pour un individu ou un groupe d'individus à construire puis à consolider des liens sociaux avec une ou plusieurs personnes. Lorsque l'expression est utilisée au mode pluriel, en particulier dans le contexte du sport, comme dans le présent texte, elle recouvre une dimension générique qui présente l'avantage d'exprimer la pluralité et la diversité des manières des acteurs sportifs de tisser de multiples types de relations avec les autres. Cette forme plus étendue de sociabilité, parce qu'orientée vers les amis, les voisins, les compagnons, les collègues, les connaissances ou relations de manières générales, est précisément celle que Michel Forsé a bien fait de qualifier d'« externe » (Forsé, 1981), par opposition à celle plutôt « interne » puisqu'uniquement orientée vers le cadre familial. L'espace sportif, en particulier dans son versant professionnel<sup>1</sup> est bien plus étendu que le cadre familial. De ce fait, c'est dans le domaine du sport que la notion de « sociabilité externe » trouve sens, bien plus qu'ailleurs.

Quiconque observe les pratiques sportives instituées partout à travers le monde ne peut qu'être frappé par leur multiplicité et leur diversité de plus en plus accrues. Des pratiques sportives, ludiques et ludocorporelles<sup>2</sup> nouvelles ou anciennes sont créées ou réinventées, rénovées puis réintroduites à travers toutes les époques par les acteurs du sport. Mais ce qui sauterait davantage aux yeux de celui qui se donnerait le temps d'y réfléchir en profondeur, surtout s'il est sociologue, c'est moins leur diversité et leur nombre outré que leurs effets sur les comportements et les manières d'être, de vivre ensemble de ceux qui s'y adonnent. Penser ainsi le sport revient à voir en lui un facteur de socialisation.

---

1. Nous pensons plus précisément aux compétitions internationales

2. Jeux qui font intervenir activement le corps en le mettant en mouvement. Ce terme a été forgé par le sociologue sénégalais Gora Mbodj dans sa thèse de doctorat d'État (Mbodj, 1987).

## 1. La socialisation par le sport

Le sport n'est pas un simple jeu futile qui n'a d'utilité que pour la distraction qu'il permet ou pour les profits pécuniaires qu'il est propre à procurer à ses pratiquants. Il est une activité « socialisatrice ». La socialisation, concept de base de la sociologie, « désigne le processus par lequel les individus apprennent les modes d'agir et de penser de leur environnement, les intériorisent en les intégrant à leur personnalité et deviennent membres de groupes où ils acquièrent un statut spécifique » (Ferréol et al., 1995). Si la famille, l'école, les groupes de pairs, le milieu professionnel constituent les principales instances de la socialisation, il reste que le sport offre aussi à ses pratiquants un espace convivial de construction d'identités, de valeurs qu'ils sont invités à intérioriser. Nous avons déjà montré ailleurs<sup>3</sup> que pour ce qui concerne les enfants et les adolescents, les pratiques ludiques et ludocorporelles sportives auxquelles ils se consacrent au quotidien les intègrent dans une nouvelle vie en compagnie de leurs pairs après qu'ils aient quitté le cadre familial. Elles leur habituent à jouer une palette de rôles qui vont former leur personne et leur personnalité<sup>4</sup>, pour parler comme les anthropologues américains de l'école culturaliste. Les classes ludiques chez les enfants et les adolescents tout comme les clubs de sport sont des cadres capitaux de socialisation. Les jeux à caractère sportif et le sport lui-même comportent des vertus éducatives, civiques et éthiques qui sont inculquées aux pratiquants. Parmi elles, on peut citer, en substance, la sociabilité, la solidarité, l'intelligence, la soumission aux normes établies, le sens de la citoyenneté, etc. Sous ce

---

3. Dominique Sène, « Le rôle des pratiques ludiques et ludocorporelles dans la socialisation des groupes de pairs en pays *seereer* », contribution d'article en cours de parution dans un ouvrage collectif intitulé « *Voyage en pays seereer. La région de Fatick, des patrimoines en partage* ».

4. La notion de personne renvoie aux caractères de l'individu, à ses comportements. Quant à la personnalité, elle réfère au rôle qu'il joue ou à la fonction qu'il occupe dans la société et surtout au statut social que ceux-ci lui ont conféré.

rapport, on peut reconnaître avec Raymond Thomas que le sport représente très directement les valeurs de la société et contient *de facto* une fonction « socialisatrice » (Thomas, 1993 : 74).

La pratique du sport professionnel impose que les joueurs obéissent strictement à des règles et interdits conventionnels et sont sanctionnés au cas où ils y contreviennent. Elle cultive en eux ce que nous appellerons la *conscience de la normativité*. L'arbitre d'un match de football est comme un magistrat chargé d'appliquer la loi en sanctionnant les fautifs, s'il le faut. Il siffle les coups francs, les fautes de main, signale les positions irrégulières (les hors jeux), sort des cartons jaunes ou rouges pour expulser du terrain ceux qui commettent des fautes graves. Pour avoir le droit de continuer à rester sur la pelouse, les joueurs sont tenus de se conformer aux règles du jeu. L'arbitre lui-même, quoiqu'il soit maître du terrain, est soumis à l'autorité et au contrôle des hautes instances dirigeantes du sport dont il n'est qu'un simple délégué. À l'instar des joueurs, il est passible de mesures punitives pouvant aller jusqu'à la suspension, s'il ne s'acquitte pas de sa tâche correctement. Le conformisme aux règles et normes établies qui est un principe de base de la socialisation n'en demeure pas moins un impératif immanent au sport. Les sportifs véritables ont une conscience invariante du strict respect des règles établies. À notre niveau, nos sociétés gagneraient plus en cohésion et perdraient davantage en désordre et confusion si elles n'étaient composées que de sportifs modèles. Elles seraient stables et paisibles parce que constituées par des individus qui sont coulés dans le moule du conformisme social.

En poussant la réflexion plus loin, nous poserons que plus qu'un facteur de socialisation, certaines pratiques sportives sont des cadres de construction d'identité non pas seulement individuelle mais proprement masculine. On peut parler de socialisation de genre (Duret, 1999) à propos de ces pratiques sportives qui, de par leur dureté, cultivent des valeurs de masculinité en leurs acteurs. Pascal Duret en donne l'exemple du rugby, de la boxe pieds-poings aussi appelée boxe française, du

surf et de la danse masculine. Mais nous pourrions y ajouter la lutte sénégalaise (lutte avec frappe, sans port de gants de protection) dont les femmes sont d'ailleurs formellement exclues, elles qui sont pourtant autorisées à s'inviter dans la lutte simple (lutte sans frappe), comme chez les Diolas<sup>5</sup> du Sénégal. Il semble donc avoir une logique spécifique au sport qui est une logique de masculinisation, laquelle est ségrégationniste pour autant qu'elle est quelque peu négatrice des aptitudes physiques et de la capacité d'endurance des femmes. Cette logique de masculinisation du sport est en partie légitimée par la stigmatisation sociale dont sont souvent victimes dans certaines sociétés, dont celle sénégalaise, les femmes qui s'adonnent aux pratiques sportives proprement masculines (lutte, football, boxe, etc.).

En Occident par contre, cette conception que l'on peut qualifier de misogynie du sport est moins ancrée dans la conscience collective comme le confirme ce que Christine Mennesson appelle la « contre-identité de genre » (Mennesson, 2005). Celle-ci est construite par une certaine catégorie de femmes qui se consacrent à des activités sportives spécifiquement masculines. Ces activités présentent l'avantage de les distinguer « du féminin », souvent assimilé à la passivité et à l'inaction. En les éloignant de la féminité dévalorisante du moment qu'elle passe pour être « passivante », ces pratiques sportives les réconcilient avec une certaine identité masculine idéalisée, parce que considérée comme supérieure, comme meilleure par les femmes elles-mêmes. En Occident, ce parti de femmes qui s'adonnent au sport pour gommer d'elles les stigmates sociaux dépréciatifs de la féminité, ainsi que le fait remarquer Mennesson, ne semblent pas assez réaliser qu'en adoptant une telle attitude, elles participent inconsciemment à rendre davantage réelle la distance sociale normative qui les sépare, pis, les distinguent des hommes. C'est leur volonté de réduire au minimum cette distance, de la dissiper qui donne à cette dernière les titres valides de son effectivité.

---

<sup>5</sup>. Groupe ethnique du Sénégal majoritairement établi en Casamance dans le sud-ouest du pays.

Cette effectivité devient d'autant plus plausible que la justification de sa légitimité, et pas seulement de son effectivité, est par cela même toute trouvée. C'est ainsi que ces femmes en viennent à se socialiser elles-mêmes sans véritablement le savoir aux valeurs, aux pratiques (sportives) proprement masculines. Leur conscience de la supériorité de ces valeurs masculines sur celles féminines découle en effet d'une construction sociale à la fois historique et universelle avec laquelle elles n'arrivent pas à rompre complètement.

Il est curieux de réaliser que le sport qui aurait pourtant pu les aider à le faire en les conviant dans l'univers des hommes, ne leur est pas d'un grand secours. Le sport, comme beaucoup d'autres activités de la vie sociale, semble vouloir rester fidèle à une logique qui donne raison à l'ordre social préétabli, lequel élève les hommes au-dessus des femmes, condamnant ces dernières à devoir se résigner à accepter volontiers cette domination masculine (Bourdieu, 1998). Le pire dans tout cela est que le sentiment par les femmes de l'innocuité de ses effets, y compris dans le domaine sportif, est d'autant plus réel que la domination en question, au lieu qu'elle soit physique, et donc visible, est plutôt de nature symbolique, c'est-à-dire presque anodine. Les femmes sur qui s'exerce cette domination, cette violence symbolique charriant un arbitraire social souvent peu remarqué ne la sentent pas tant comme tel, exception faite, bien sûr, d'une certaine catégorie de femmes intellectuelles ayant accédé à un haut degré d'instruction, d'éveil, de connaissance des relations de genre.

La socialisation de genre que favorisent certaines pratiques sportives comme celles précitées concerne surtout les enfants et les adolescents. En pays *seereer* traditionnel par exemple, le jeu très agressif dénommé *o sut* ou « enlèvement » que les *Wolof* appellent *garga mboose* est exclusivement réservé aux garçons. C'est aussi le cas de plusieurs autres pratiques ludiques sportives assez violentes mais « socialisatrices », au sens strictement masculin du terme, que les jeunes pères *seereer* résidant dans les lieux de garde et de pacage des troupeaux ont l'habitude de pratiquer. On pourrait en citer celles localement appelées *o*

*camlangal, o ardo, o gom a rok*, etc. Si nous insistons beaucoup dans notre analyse sur la catégorie sociale des enfants et des adolescents, c'est parce qu'elle est la plus concernée par les pratiques ludiques et ludocorporelles sportives « socialisatrices ». La socialisation, faut-il le rappeler, est avant tout un processus d'éducation et d'apprentissage. Émile Durkheim concevait d'ailleurs que l'éducation consistait en « la socialisation méthodique de la jeune génération » (Durkheim, 1902). Toujours est-il que la socialisation est un processus qui engage tout individu sans distinction d'âge. C'est un processus continu qui commence dès la naissance de l'enfant pour ne s'achever qu'avec la mort. Par l'intermédiaire du sport, l'individu s'adonne à des pratiques normalisées, s'ouvre à d'autres milieux sociaux et construit ainsi de nouvelles expériences (Dubet, 1994) qui participeront à parfaire sa personne. Mais ce dont l'individu fait aussi l'expérience, en partie par le truchement du sport, c'est cette forme d'orientation de ses conduites par rapport aux autres que Max Weber appelle « processus d'entrée en société » ou « socialisation sociétale » (Weber, 1922).

Si les pratiques sportives participent à la socialisation des acteurs individuels (jeux individuels) ou collectifs (jeux collectifs) par ce « processus d'entrée en société », c'est aussi parce qu'elles sont l'occasion pour eux de construire de nouvelles identités par le compagnonnage, la communication, l'interaction avec les autres (les adversaires, les supporters ou simples spectateurs). Au sens de Georg Simmel, la socialisation est effectivement une sorte d'« entrée dans la relation sociale » (Simmel, 1908). Celle-ci n'est autre chose qu'un processus qui introduit et installe l'individu dans le monde social, lequel est un monde essentiellement marqué par l'immanence des relations, des interactions non pas seulement sociales mais sociétales<sup>6</sup>. Au

---

<sup>6</sup>. Le sociologue Gora Mbodj a opéré une distinction nette entre les notions de *social* et de *sociétal* sur laquelle il serait séant de s'attarder. L'auteur précise que « le mot *social* se rapporte à ce qui appartient à la société, ce qui concerne la société en tant que

cours de ce processus, des formes diverses d'apprentissage et d'intériorisation que Simmel désigne sous le nom de « socialité » sont soumises aux acteurs sociaux, y compris les sportifs et les amateurs du sport étant donné que ces derniers ne vivent pas ailleurs que dans la société.

Dans ces relations interactionnistes, de face-à-face (Goffman, 1973), les individus construisent avec les autres les registres des actions et comportements qui vont les façonner en faisant d'eux ce qu'ils sont, ce qu'ils seront ou ce qu'ils aspirent à être. Dans certains jeux sportifs, il arrive que les adversaires soient érigés par leur vis-à-vis-admirateurs en des modèles de référence. Il s'en suit alors une autre forme de socialisation que le sociologue américain Robert King Merton appelle la « socialisation anticipatrice » (Merton, 1949). Celle-ci réfère au processus par lequel l'individu s'approprie les valeurs d'un groupe de référence auquel il désire appartenir et de se faire reconnaître par leurs membres. L'exemple des footballeurs et des basketteurs sénégalais ou africains locaux qui érigent en références les joueurs professionnels officiant dans les grands clubs européens ou dans la NBA peut nous en fournir une meilleure illustration. Ils désirent jouer dans les mêmes clubs que leurs idoles afin de pouvoir jouir de la même réputation, du même prestige et surtout des mêmes privilèges financiers avec une perspective d'intégrer un jour l'équipe nationale de football ou de basketball. En réalité, les profits pécuniaires sont les principaux ressorts de leur désir ardent d'intégrer les championnats professionnels étrangers. Le sport recèle de nos jours des enjeux financiers énormes sur lesquels nous allons revenir en détail dans les prochains développements.

En attendant, restons avec le thème de la socialisation par le sport pour montrer que dans

---

*telle. Quant au mot sociétal, il porte sur les relations et la psychologie des individus et des groupes ; c'est-à-dire le système des relations entre les individus, l'environnement physique, le système économique et politique. Il s'adresse à la relation de l'individu avec l'écologie humaine » (Mbodj, 1993 : 39).*

la même perspective mertonienne, Georg Herbert Mead avait fait de la socialisation, qu'il conçoit comme une « construction de Soi » (Mead, 1934), un processus qui procède principalement par l'imitation des autres, d'abord des parents par les enfants et plus tard d'autres modèles de références que ces derniers se feront au cours de leur vie à travers les interrelations qu'ils entretiendront avec eux. Une analyse similaire fut développée avant Mead par le psychologue social français Gabriel Tarde, qui faisait de « l'imitation » le ressort de tous les comportements individuels et collectifs (Tarde, 1890). L'imitation des comportements et des qualités positives des autres, dans le domaine particulier du sport, comme par exemple leurs talents, leurs manières de jouer, de se coiffer, est un important mécanisme de la socialisation des individus et de leur acceptation, leur intégration dans les groupes ou sous-groupes qui composent la société. C'est dans le domaine sportif que les individus et plus précisément les admirateurs trouvent le plus de références qui se présentent à leurs yeux comme des stars idolâtrées, érigés en héros d'abord puis en modèles ensuite, auxquels ils cherchent à se ressembler en les imitant.

Dans les divers sports, on retrouve ces genres de vedettes adorés par des spectateurs-admirateurs avides de spectacles, de virtuosités, d'exploits. Il en est surtout des sports de combat comme le catch, la boxe, la lutte, de sumo, de course automobile (Formule 1), de l'athlétisme, du basketball, du football, etc. Il y a seulement que les stars de ces sports ne font pas que procurer à leurs admirateurs de la passion dans les pelouses, les pistes, les rings ou devant le petit écran. Plus profondément, ils suscitent leur admiration, leur insufflent le sens du dépassement de soi, de l'émulation, aiguissent leur goût de la gloire et de la grandeur. Ces qualités qui font les grands hommes, quiconque aurait aimé les avoir pour lui-même. De même, toutes les sociétés humaines souhaitent les voir incorporées en leurs membres étant donné que ce sont des valeurs positives pour elles en plus d'être profitables aux sportifs qui les possèdent. Vecteur de socialisation, le sport est aussi par

cela même un important facteur d'intégration des acteurs sportifs et des peuples, des nations mais aussi, plus profondément, un facteur d'humanisme, voire de panhumanisme.

## **2. Le sport comme facteur d'intégration des communautés humaines, d'humanisme**

En traitant dans la section précédente de la socialisation par le sport, nous avons en même temps abordé son caractère intégrateur car ces deux dimensions sont si intimement liées qu'elles sont à la limite inséparables. Si nous avons pris le parti dans ce texte de les dissocier, c'est seulement dans le souci de mieux faire valoir cette valeur hautement intégratrice du sport, non pas seulement de ses pratiquants, mais aussi des cultures, des peuples humains de manière générale. En présentant ainsi le sport, nous ne faisons pas autre chose que de mettre en valeur ses vertus d'humanisme, plus encore, de panhumanisme, pour reprendre ce concept cher à Léopold Sédar Senghor. Il se trouve en effet dans le sport les ferments d'un panhumanisme intégrateur souvent occulté et qui est pourtant perceptible à travers le rapprochement des peuples, des cultures, le dépassement des égoïsmes raciaux, culturels, économiques, politiques, de l'extrémisme autarcique religieux, du repli identitaire sur soi et du rejet des autres dans l'infériorité qu'il appelle. Le sport prévient ou, à défaut, apaise aujourd'hui des conflits, réconcilie les peuples et les nations humaines : il est un facteur de paix mondiale. Il fait de ses acteurs et amateurs des citoyens de l'univers et non pas seulement de respectables patriotes de leurs pays respectifs.

L'observation semble révéler que ce sont les sports collectifs qui manifestent le mieux les vertus de socialisation, d'intégration (Parlebas, 1977 ; Verschave, 2012) et d'humanisme. Ils offrent aux joueurs des cadres adéquats d'interactions avec leurs coéquipiers et leurs adversaires et figurent les valeurs positives de la société dont on peut citer, par souci de synthèse, la solidarité, la sympathie réciproque, la sportivité, l'entente, le respect de soi et de l'autre, etc. Ces valeurs sont de sacrés impératifs moraux et non pas seulement

sociaux. Les pratiquants les incorporent et deviennent ainsi des êtres sociaux, c'est-à-dire des êtres socialisés parce qu'intégrés dans le milieu où ils vivent, au lieu qu'ils demeurent de simples êtres biographiques égoïstes parce que n'existant que pour eux-mêmes, vivant en marge de la société, et orientant leur comportements, leurs conduites contre celle-ci. Les joueurs d'une équipe de football, de basket-ball ou de rugby ne sont pas que des partenaires sur le terrain, seulement le temps d'un match ou d'une mi-temps. Ils sont comme une famille pour autant qu'ils forment un groupe de pairs homogène avec un voisinage d'âge et un partage d'une unité de temps et de lieu suffisante leur permettant de construire de solides sociabilités. Mieux encore, ils sont comme des frères, eux qui sont unis pour la même cause, portent le même maillot, mangent ensemble les mêmes mets, voyagent ensemble, dorment ensemble, des fois dans la même chambre d'hôtel, célèbrent les victoires, les moments de gloire et endurent les déceptions et les défaites en commun. Les anciens internationaux sénégalais de football, El Hadji Ousseynou Diouf et Khalilou Fadiga, qui furent de grands amis en équipe nationale, partageaient leur chambre d'hôtel, comme le faisaient également Henry Camara et Pape Bouba Diop, qui sont eux aussi connus pour être d'inséparables amis.

L'exemple de la lutte qui est toutefois un sport plus individuel que collectif<sup>7</sup>, des championnats populaires de football appelés « navétanes » au Sénégal, du championnat national de la ligue professionnelle de football ou encore des compétitions internationales atteste davantage la dimension intégratrice du sport. La lutte avec frappe telle qu'elle est instituée au Sénégal et l'étonnante ferveur populaire qu'elle suscite tant au niveau des quartiers, des différentes corporations que des collectivités socio-ethniques ou géographiques

---

<sup>7</sup> La lutte est aussi pour une part un sport collectif car elle peut se faire par équipes, comme avec le tournoi annuel du drapeau du chef de l'État au Sénégal où chacune des 14 régions que compte le pays présente son équipe composée de cinq lutteurs, du tournoi de la CEDEAO, des jeux africains ou encore des jeux olympiques.

fait d'elle un puissant instrument d'intégration. Un combat de lutte mettant aux prises l'ancien roi des arènes Balla Gaye II à son plus grand challenger, le très populaire Modou Lo, mobiliserait massivement les habitants des quartiers respectifs et rivaux de Guédiawaye et des Parcelles Assainies derrière leurs vedettes. Ces dernières sont à elles seules un motif de fierté, de bonheur et d'espoir pour les populations de ces deux quartiers. C'est aussi le cas des « navétanes ».

Les « navétanes » sont au Sénégal les tournois de football organisés au niveau des quartiers des villes et des villages pendant la saison d'hivernage<sup>8</sup> qui coïncide avec les grandes vacances. Leur capacité à mobiliser les habitants des quartiers notamment les jeunes, à leur inculquer des valeurs identitaires spécifiques au quartier est remarquable. Les « navétanes » constituent au Sénégal ce qu'il est convenu d'appeler un fait social total au sens du sociologue français Marcel Mauss et méritent de ce fait les honneurs d'une investigation sociologique soigneuse. Les principaux acteurs des revendications identitaires aux quartiers sont surtout les supporters. Ils sont les premiers à aller au stade, à se bagarrer pour l'équipe sur les gradins où ils installent une ambiance électrique : chants à la gloire de leurs joueurs, pas de danses endiablés, battements de tams-tams, huées, quolibets et autres formes de moquerie et de sabotage à l'encontre des joueurs et des supporters adverses, etc. C'est ainsi qu'aux joueurs de l'équipe adverse qui entrent au cours du jeu et surtout vers la fin du match, ils réservent une chanson moqueuse bien connue dans les milieux « navétanes » : « *Boo xamoon dara teela dug*<sup>9</sup> ». Cette forme d'identification objectivée aux quartiers d'origine est également revendiquée au-delà des jeunes par tous les habitants. Ces derniers se cotisent même dans certains cas pour soutenir l'équipe locale. Dans les milieux de

forte émigration comme à Louga au nord du Sénégal, les ressortissants des quartiers établis à l'étranger envoient d'importantes sommes d'argent uniquement destinées à soutenir leurs équipes aux fins de les rendre plus performante. Celles-ci, comme le font les grands clubs professionnels, se payent ainsi le luxe d'aller recruter ailleurs des joueurs pétris de talents appelés « mercenaires », comme dans le domaine militaire, pour leur faire gagner des matches importants, des trophées.

La folie mobilisatrice du phénomène « navétane » au Sénégal ouvre la voie à de solides mécanismes de sociabilité, d'intégration des communautés. Il est important de remarquer que la plupart des noms que s'adjugent les équipes des quartiers dans le cadre des « navétanes » renvoient à l'intégration, à l'union (*bennoo, boooloo, bok jom, mankoo, andandoo*), à la solidarité (*jappoo*), à l'entente (*dëggo, jubboo*), à la paix (*jammoo*), au bon voisinage (*dekandoo*), etc. Ce dernier vocable veut dire « vivre ensemble ». C'est justement le cas des ex-ASC *Guy Gi* et *Xay Gi* du quartier Cité Wotel de la commune de Louga au nord du Sénégal qui se sont fusionnées en devenant l'ASC *Dekandoo* (les voisins), sous l'initiative de feu El Hadj Moudjib Diop, grand marabout et imam « raatib » de la ville. Si cette idée corrobore l'argument de la vertu intégratrice des « navétanes », elle atteste aussi d'un autre côté la puissante emprise que ce phénomène exerce sur la vie sociale des quartiers. Le même constat du caractère intégrateur du sport peut être fait du football européen à l'échelle des nations et notamment des grands clubs professionnels. Un derby classique (un *classico*) entre le Real de Madrid et le FC Barcelone, le Milan AC et la Juventus de Turin, Manchester United et Liverpool ou encore entre le Paris Saint-Germain et l'Olympique de Marseille ou encore le Celtic de Glasgow et Glasgow Rangers en aurait provoqué une plus grande mobilisation des supporters et des habitants de ces villes derrière leurs clubs de cœur. Au-delà de l'aspect purement sportif, ces clubs sont des associations, et donc de hautes instances de sociabilité entre joueurs, supporters, dirigeants

<sup>8</sup>. Le terme « navétanes » qui est toujours utilisé au mode pluriel est dérivé du mot wolof « nawet » qui signifie hivernage.

<sup>9</sup>. « Si tu savais jouer au football, on allait de faire entrer plutôt sur le terrain ».



et sponsors. Ce mot français « association » est dérivé du latin « socius » qui signifie « allié », « ami » ou « compagnon ». Ces termes renvoient à l'idée d'esprit de groupe, de vie collective, de sympathie réciproque, d'intégration, de fraternité, d'entraide. Les supporters du FC Barcelone sont d'ailleurs appelés les « socius ». Ils sont très attachés au club et se cotisent même régulièrement pour contribuer à son bon fonctionnement. On pourrait ajouter à cela l'exemple des « Reds » du FC Liverpool dont l'amour et la fidélité des inconditionnels supporters sont connus de tous. La célèbre devise de ces infatigables compagnons des « Reds » : « *You will never walk alone* » (Vous ne marcherez jamais seuls) conforte cette idée.

C'est le sport seul qui est capable de rapprocher de la sorte les cultures les plus antagonistes, de rompre avec les idéologies religieuses les plus réfractaires au syncrétisme, à la tolérance, en rassemblant au stade ou devant l'écran géant de télévision installé au restaurant ou dans la rue les ressortissants de pays rivaux ou appartenant à des cultures conflictuelles. Des supporters qui ne se connaissent pas, n'habitent même pas dans le même continent se rencontrent, sympathisent via les réseaux sociaux d'internet et deviennent des amis virtuels et finalement de vrais amis pour la vie, uniquement parce qu'ils ont en commun une idole du sport ou parce qu'ils portent dans leur cœur la même équipe. Beaucoup de « fans clubs » de stars du ballon rond qui sont devenus des cadres de sociabilité, d'intégration de leurs membres, de fraternité entre ces derniers. Des joueurs appartenant à des cultures, des religions différentes se donnent la main en signe de respect mutuel et de réconciliation au début et à la fin des matches, s'administrent des tapes amicales, s'encouragent, se consolent, échangent leurs maillots mouillés par leur sueur et parfois salis par la pelouse défectueuse.

Au-delà de leur vertu intégratrice, ces genres de comportements rendent compte de l'humanisme du sport. À ce point, le football qui est l'un des sports les plus populaires au monde est pour cela même un mécanisme majeur par excellence de rapprochement des

cultures, des nations. Le football passionné presque tout monde, ne laisse personnel indifférent, parce que ses adeptes sont de toutes les races, de toutes les religions, de toutes les classes sociales et de tous les continents (Ndiaye et Sy, 2003 : 163). À titre d'exemple, l'équipe de France sacrée championne du monde puis d'Europe en 1998 et 2000 était composée de Blancs, de Noirs et d'Arabes. C'était l'époque de l'épopée de la brillante équipe de France blanc-black-beur<sup>10</sup> que beaucoup ont aimé pour avoir réussi à briser les barrières culturelles, à faire sauter le verrou des égoïsmes raciaux rejetés dans la barbarie ancienne. Il convient cependant d'assouplir cet argument car beaucoup de français de souche supportent mal la présence de tant d'éléments de couleur dans leur équipe nationale. C'est notamment le cas du célèbre homme politique Jean-Marie Le Pen, ex-président du Front National (FN), parti d'extrême droite, nationaliste radical et xénophobe. Nous reviendrons plus amplement sur cette question qui réfère au racisme dans le sport.

L'intégration dans cette équipe d'un grand nombre de joueurs issues des cultures d'immigration est un exemple de sociabilité sportive, d'humanisme à magnifier. Mais, cet exemple, on ferait mieux d'en prendre de la graine à l'heure des replis identitaires ostentatoires, racistes et antihumanistes que manifestent notamment les citoyens de certains pays occidentaux. Les Français de couleur, les Africains, les Antillais et les Maghrébins se reconnaissent tous dans cette équipe cosmopolite symbole d'intégration, de tolérance, de brassage culturel. L'équipe de France de football n'est qu'un microcosme de la société française qui est elle-même caractérisée par un cosmopolitisme prononcé. Léopold Sédar Senghor, l'un des principaux théoriciens et promoteurs zélés de la « francophonie » avait peut être eu raison de remarquer que « l'option de la symbiose biologique et culturelle, pour ne pas parler de « métissage », s'est confirmée en France et dans les pays francophones » (Senghor, 1987).

---

<sup>10</sup>. Les Beurs sont les Français vivant en France qui sont nés de parents d'origine maghrébine.

Au-delà du peuple français, la langue française comme d'ailleurs le sont aussi toutes les autres langues romanes est, selon Senghor, elle-même métisse. Dans la perspective senghorienne en effet, le métissage attesté de tous les peuples humains est hautement bénéfique car il favorise le « dialogue des cultures » dans toutes leurs diversités. Le « dialogue des cultures » et des langues est un impératif panhumaniste incontournable pour les peuples et les nations du monde qui sont appelés à être, dans un cadre de collégialité, de paix, de partage, les acteurs de ce que Senghor appelait la « Civilisation de l'Universel » (Senghor, 1977), celle où le racisme et la xénophobie n'ont pas droit de cité.

Aucun domaine autre que le sport ne peut rassembler et réconcilier, comme le préconise Senghor des centaines de milliers d'individus, de communautés appartenant à des ethnies, des religions, des races, des pays et même des continents différents. Les fréquents matchs amicaux organisés entre les nations ou au niveau local rentrent également dans ce sens. Au Sénégal par exemple, les matchs amicaux organisés par les personnels des services publics ou privés et autres corporations permettent de construire puis de consolider les liens sociaux entre eux. Les agents de ces services trouvent à travers ces rencontres sportives l'occasion de communier ensemble, de sympathiser, de se solidariser. Ces rencontres sportives placées sous le signe de l'amitié, l'entente et parfois de la réconciliation, les intègrent davantage dans leurs milieux socioprofessionnels d'appartenance. Le cadre professionnel est en effet un vecteur capital de socialisation, d'intégration, de création et de raffermissement de liens sociaux, ainsi que le faisait remarquer le sociologue français Claude Dubar, spécialiste de la socialisation professionnelle (Dubar, 2000).

Il est aussi important de remarquer que le sport se présente, sous un certain angle, comme un facteur d'équilibration et de démocratisation sociale en ce que les enfants issus des milieux sociaux défavorisés peuvent développer les mêmes aptitudes physiques que leurs camarades originaires des milieux aisés. On a

vu par exemple aux États-Unis d'Amérique comment les stars du sport issus des minorités noires, même contemporaines de la discrimination raciale, ont pu se rabattre sur le sport pour se forger une réussite socioprofessionnelle respectable dans une société alors sectaire, intolérante, violente en recourant aux pratiques sportives lucratives (basket-ball, tennis, golf, boxe, athlétisme, football américain). Le capital culturel, la violence symbolique (Bourdieu) ainsi que la domination qu'ils charrient implicitement et que l'école participe à reproduire dans l'univers social ont plus d'emprise sur le champ scolaire que sur le terrain du sport. Ce dernier tient davantage des prédispositions physiques des pratiquants que de leurs conditions socio-économiques<sup>11</sup> et leur capacité à tirer profit de ces dernières pour devenir des champions. Les aptitudes au sport nous semblent être plus innées aux individus qu'elles ne sont fabriquées ou fabricables, et l'arbitraire de la tyrannie du capital économique et/ou social des acteurs sportifs issus des milieux sociaux aisés ne peut qu'être faiblement déterminant.

Le sport nous semble véhiculer une logique de démocratisation qui se fonde sur le principe de reconnaissance nécessaire des performances des athlètes engagés dans les compétitions internationales et la récompense juste et équitable de leurs mérites. Cette logique sportive instituée par la nature elle-même est intrinsèquement antiségrégationniste des athlètes issus des minorités socioculturelles démunies dont nul ne peut, dans les faits, discriminer les aptitudes au sport. On peut certes ne pas reconnaître, pour des raisons purement arbitraires, les performances d'un athlète, lui refuser injustement les récompenses values, lui retirer même les trophées déjà

---

<sup>11</sup>. Nous devons cependant admettre que ces dernières demeurent de nos jours de réels facteurs de réussite professionnelle, surtout dans certaines pratiques sportives. Le talent ne se crée certes pas en matière de sport, mais il est possible de le stimuler, de créer les conditions (économiques, techniques) de son éclosion, comme dans les écoles de football où la formation des jeunes talents peut être coûteuse aux parents qui en ont bien sûr les moyens.

gagnées, les records réalisés. Il reste que même dans le cas échéant, on n'aura aucun moyen de lui ôter ses prédispositions pour la pratique du sport, ses aptitudes innées à triompher de ses adversaires, à moins qu'il ne soit lui-même rattrapé par la maladie, la paralysie, la vieillesse, la mort ou un autre accident malheureux de cette nature. Cette logique sportive est égalitaire, voire égalitariste, éthique et plus profondément humaniste dans la mesure où elle amoindrit jusqu'à néantiser la distance sociale qui sépare les acteurs engagés dans le sport. Cependant, en dépit de ses multiples vertus, le sport est en proie à une diversité de vices qui pervertissent ses valeurs de sociabilité.

## **II. Discrimination, dopage, exclusion, racisme, violence, clientélisme et corruption : les vices sociaux qui dépravent le sport**

L'observation montre que la logique du sport, surtout professionnel, est par essence une logique de discrimination, d'exclusion. Le sport professionnel se fonde sur la compétition et donc la concurrence. Or, il est clair que la logique de compétition, de concurrence ne consiste pas à autre chose qu'à sérier puis à choisir les meilleurs ou les supposés meilleurs au détriment des moyens et surtout des médiocres. Cela n'est pas seulement la logique mais la loi du sport. Le champion sportif ne recevra sa médaille ou son trophée qu'après avoir éliminé ses adversaires en les surpassant. L'adversaire malheureux n'a droit à aucune médaille, si ce n'est à celle de *fair-play*, parce qu'il n'a éliminé aucun concurrent, sinon pas tous. Tout ce dont on attend de l'athlète et que le sport professionnel lui-même réclame de lui, c'est qu'il soit le meilleur ou, à défaut de cela, parmi les meilleurs. Mais vu qu'il ne peut être le meilleur ou parmi les meilleurs qu'en écartant ses concurrents, en les éliminant, causant ainsi leur échec, et donc leur malheur, nous pouvons admettre que tout dans le sport professionnel n'est qu'égoïsme discriminant, par nécessité. Le champion sportif ne partage pas avec les autres sa médaille, sauf dans les sports collectifs. Il ne peut pas la partager, au

risque de ne plus être le champion, le meilleur d'entre tous mais un simple lauréat parmi d'autres. On ferait mieux d'ajouter que tout dans le sport professionnel n'est que volonté de créer les conditions d'exclure légitimement les autres ; ce qui est pourtant pure méchanceté, malveillance même du moment que chacun des concurrents ne veut la victoire que pour lui-même et souhaite la défaite, la perte à tous les autres, d'autant plus que sa victoire dépend de la défaite de ces derniers. Sélectionner des personnes ou des choses parmi d'autres, ce qui oblige à rejeter celles supposées être les moins valeureuses, dont on ne veut pas en vérité, voilà tout ce que veut dire discriminer. Le sport professionnel ne fait pas autre chose que cela, parce que justement il n'est pas autre chose que cela.

Après ce bref éclairage sur la logique de discrimination et d'exclusion qui est structurelle au sport, nous pouvons progresser dans la réflexion en ajoutant que ses enjeux financiers, politiques, culturels et symboliques et les tentations que ces derniers suscitent sont telles qu'il a dû se dévier de ses valeurs, ses impératifs éthiques et moraux d'impartialité, de justice, d'intégration des communautés, d'humanisme. La discrimination, l'exclusion, le racisme et même la violence se sont invités dans le sport. Celui-ci n'a cependant pas inventé ces vices sociaux puisqu'ils existent dans tous les autres domaines de la vie socio-économique. Les pratiques corruptrices seraient même plus prégnantes dans le monde politique et dans celui des affaires bien plus que dans l'univers sportif. Seulement, ces vices trouvent aussi dans le sport un moyen idéal de se manifester, pis encore, de se perpétuer dans le temps. Mais si le sport est en proie à la discrimination et ses corollaires que sont l'exclusion, le racisme et la violence, c'est aussi parce qu'il ne concerne pas seulement les acteurs qui le pratiquent. Il implique une autre catégorie d'acteurs représentée par les amateurs et surtout les juges (arbitres) et les autorités qui en assurent la réglementation. De ce fait, le sport est un secteur socialement vulnérable du moment qu'il est susceptible d'être victime des dérives de la mal gouvernance, de la discrimination, du racisme, du clientélisme et

de la corruption. Nous reviendrons plus en détail sur ces deux dernières antivaleurs du sport.

Toutefois, l'observation des diverses pratiques sportives à l'échelle interétatique et de leurs péripéties nous incline à rechercher ailleurs les causes profondes de la spirale de discrimination, d'exclusion, de racisme et de violence qui pollue le sport. Il nous paraît évident que c'est surtout du côté des égoïsmes nationaux et culturels qu'il faudra regarder pour mieux appréhender le problème. Ce propos nous semble d'autant plus justifié qu'à y voir de près, l'on se rend compte que ce sont les cultures marginalisées comme les noirs, les minorités ethniques, les cultures d'immigration, les personnes démunies, les handicapés, les femmes, les pays pauvres du Sud qui sont le plus victimes des effets néfastes de ces antivaleurs sociales du sport. La domination historique du reste du monde par l'Occident et ses velléités impérialistes historiques se perpétuent en partie à travers le sport en prenant les formes d'un néocolonialisme camouflé et quelquefois occulté. On n'a qu'à ouvrir les yeux sur les rapports hiérarchiques dictatoriaux que l'Occident entretient avec les pays du Sud sur le plan du sport et surtout au plan politique, diplomatique et économique pour s'en convaincre.

Les exemples ne manquent pas pour justifier cet argument. Parmi les trente-deux pays qualifiés toutes les quatre années pour la coupe du monde de football, l'Afrique et l'Asie qui représentent pourtant 75 % de la population mondiale n'ont paradoxalement le droit de se faire représenter respectivement que par 5 et 4 pays, soit moins de 28 % du total des pays qualifiés ! Le continent européen qui ne représente que 10 % seulement de la population mondiale se taille la part du lion puisque qu'il s'autorise à s'accaparer les 40 % des places à pouvoir. Le reste des places qualificatives à pourvoir reviennent pour l'essentiel à l'Amérique, en l'occurrence celle latine, où le football est presque une religion, comme au Brésil. Pour le mondial de basketball, c'est encore la même logique discriminatoire qui prévaut au niveau du mode d'attribution des

quotas aux différents continents si l'on sait que l'Afrique, pour ce qui la concerne, n'est autorisée qu'à faire participer que les trois premières équipes du dernier Afrobasket pour les hommes et seulement les deux premières pour les femmes. C'est presque le même principe qui préside au niveau des autres sports. Mais le pire dans tout cela est que le problème de la marginalisation et la discrimination dont est implicitement victime le continent africain dans le domaine du sport ne se réduit pas à sa faible représentation aux grands rendez-vous mondiaux. Il y a aussi que les quelques pays qui le représentent ne bénéficient pas toujours des mêmes traitements de faveur que leurs homologues du Nord. Non seulement l'arbitrage est souvent défavorable aux pays africains, surtout à un certain niveau de la compétition, mais aussi les arbitres qui sont désignés par les instances administratrices du sport à l'échelle internationale sont généralement peu nombreux.

Le sport mondial n'est pas entièrement libre dans la mesure où il est pour une part menotté aux volontés et décisions hégémonistes des grandes nations. La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (UE) condamne pourtant, du moins dans les principes, toute forme de discrimination à l'encontre des communautés minoritaires. Elle postule en son article 24 : « Est interdite toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». En dépit de la volonté affichée de l'UE de combattre la discrimination, le racisme et la violence, ces vices sociaux persistent encore dans les pays membres de l'Union dans le domaine du sport car l'application des textes n'est jamais effective.

C'est dans le football que ces antivaleurs étalent leurs tentacules avec plus de teneur et de ténacité notamment en direction des mêmes entités culturelles minoritaires. Leurs cibles préférées sont naturellement les footballeurs

noirs qui jouent dans les clubs ou les équipes nationales des pays européens. C'est ainsi qu'au lendemain de la victoire sur le fil de l'équipe de France de football sur l'Italie en finale du championnat d'Europe des nations de 2000, un quotidien italien, sans doute dépité par la défaite de la Squadra Azura<sup>12</sup>, sabotait le triomphe des Bleus en titrant de manière ironique dans sa une : « *Les champions d'Europe sont des noirs* ». En 2000, outre le grand nombre de joueurs de couleur évoluant dans l'équipe de France, comme aujourd'hui aussi, ce fut le talentueux attaquant Sylvain Wiltord, un noir bon teint, qui avait égalisé *in extrémis* pour la France suite à l'ouverture du score par Marco Delvecchio avant que David Trézéguet, d'origine argentine, ne scelle définitivement le sort des italiens en marquant pendant les prolongations ce que l'on appelait à l'époque « le but de la mort ».

Les supporters des équipes adverses et parfois même les joueurs profèrent des insultes, improvisent des chants racistes à leur rencontre. On jette des peaux de bananes à certains. On émet des sifflets xénophobes, voire des cris simiesques à l'encontre d'autres,<sup>13</sup> sans que les sanctions requises ne soient prises par les autorités en charge du football européen. Cependant, lors de la quatrième conférence de l'Union Européenne du Football Association (UEFA) sur « le Respect de la diversité », tenue à Rome le mercredi 10 septembre 2014, Michel Platini qui présidait alors aux destinées du football européen avait profondément regretté les propos racistes et exécrables de Calvio Tavecchio, président de la fédération italienne de football en personne. Celui-ci avait

publiquement proféré le 25 juillet 2014 des propos racistes à l'encontre d'un joueur de couleur évoluant dans le *calcio* italien qu'il ne voulait pas citer nommément. Le patron du football italien s'était permis de se réfugier derrière une choquante raillerie caricaturale en laissant entendre ces propos on ne peut plus racistes et xénophobes : « Opti Poba » est arrivé ici et avant il mangeait des bananes. Aujourd'hui, il joue titulaire à la Lazio de Rome ».

Ces paroles racistes font froid dans le dos et tombent dans les milieux du football comme un pavé dans la mare. On a cru deviner qu'il s'adressait de manière à peine voilée au milieu de terrain de la Juventus de Turin Paul Pogba. Ce qu'il y a de plus grave et de plus regrettable dans ces propos racistes et xénophobes, ce n'est pas le fait qu'ils ont été émis contre un joueur de couleur. C'est le fait qu'ils sont sortis de la bouche d'une haute autorité du football qui devait être le premier à voir dans ce sport très populaire un facteur d'intégration des cultures, de dépassement des différences, de tolérance, de promotion des valeurs d'humanisme. Cet incident inconvenant est la preuve que le combat engagé tambour battant par l'Union européenne et par l'UEFA contre la discrimination et le racisme dans le sport semble être perdu d'avance, parce que la différence des cultures, des races demeure encore paradoxalement une forte conviction chez les principaux promoteurs du combat eux-mêmes. Le racisme est un comportement consubstantiel à nos cultures, à nos sociétés. Il ne peut donc épargner le football qui est un phénomène social total en tant qu'il favorise la rencontre et la communion des cultures, des peuples, des pays dans toutes leurs diversités et leurs différences.

La résurgence remarquée des comportements nazis en Europe contribue à exacerber le racisme et la violence dans le football. La poussée du néonazisme et ses ramifications dans les stades et les pelouses ne se déploient néanmoins pas que contre les noirs et autres cultures d'immigration minoritaires. Beaucoup de footballeurs européens blancs en sont des fois viscéralement victimes. Il s'agit en l'occurrence de ceux qui habitent dans des

<sup>12</sup> . C'est le nom de l'équipe nationale de football de l'Italie

<sup>13</sup> . Le camerounais Samuel Éto'o, le brésilien Dani Alvés, l'italien d'origine ghanéenne Mario Balotelli, le ghanéen Kévin Prince Boateng et le français originaire de la Guinée Conakry Paul Pogba ont eu, entre autres, à subir des attaques racistes de ce genre dans leurs clubs respectifs de Barcelone (Éto'o et Alvés), du Milan AC (Balotelli et Boateng) et de la Juventus de Turin (Pogba). Le constat atteste que c'est en Italie que les footballeurs noirs sont plus exposés aux attaques racistes des supporters des équipes adverses.

pays anciennement affectés par les excès du « fléau nazi », manifestation violente de la nocivité d'un nationalisme sectaire à outrance, à commencer par l'Allemagne hitlérienne elle-même. Le sport de manière générale oppose des cultures, des peuples, des nations dont certains ont eu à se confronter dans le passé. Lorsque deux peuples différents s'affrontent, l'un va nécessairement dominer l'autre, s'autorisant ainsi à le soumettre, à l'assujettir au moins pour une période donnée, c'est-à-dire autant qu'il sera capable de faire perdurer cette domination. La domination d'un peuple par un autre donne toujours lieu à des sentiments de suffisance, de supériorité objectivée du dominant, à des égoïsmes culturels que le sport offre l'opportunité de reproduire au sein des sociétés (Bourdieu et Passeron, 1970). Ces comportements racistes constatés dans les milieux sportifs procèdent en partie de cette volonté impérialiste et profondément pernicieuse de reproduire les supposées différences culturelles dans l'histoire des sociétés, des peuples et de les fixer le plus longtemps possible dans la mémoire collective.

La violence qui sévit dans le sport résulte pour une part de la discrimination et de l'exclusion. Elle est leur forme concrète, le prolongement tout comme l'effet du rejet des autres dans l'infériorité allant jusqu'à leur mépris total et la volonté de les voir souffrir physiquement, de les exterminer. Le racisme des Blancs d'Europe, des États-Unis d'Amérique et d'Afrique du Sud (apartheid) dirigé contre les Noirs ou des *Hutu* rwandais sur les minorités *tutsi* durant le génocide de 1994 était allé de pair avec leur cruelle persécution quotidienne. En Occident, les cas d'agressions de sportifs appartenant à des minorités culturelles par des supporters et autres criminels blancs imbus de racisme sont légion. La violence observée dans le sport procède aussi de l'excès d'attachement et d'identification des supporters à leur équipe comme dans le cadre des « navétanes » au Sénégal où les joueurs des équipes adverses se livrent parfois à des batailles sporadiques sur la pelouse. Mais ce sont surtout leurs supporters qui ouvrent les premiers les hostilités en s'affrontant sur les gradins du stade au cours du

match et en les prolongeant à l'extérieur au terme de la partie. Dans le monde que crée les spectateurs-supporters, il ne règne pas que l'adversité mais l'inimitié. Celle-ci contribue à accroître l'intensité de la concurrence et des affrontements qui en sont consécutifs. Le cortège de violence qui accompagne les « navétanes » au Sénégal est comparable, à peu de choses près, au phénomène du hooliganisme qui gangrène les stades de football d'Europe et d'ailleurs. La violence est consubstantielle au sport. Quiconque pratique du sport fait violence à son corps. Le sport, c'est la torture, le châtement du corps, de son propre corps. C'est aussi le châtement du cœur, comme avec les courses de demi-fond et de fond dans le cadre de l'athlétisme.

En prolongeant l'analyse sur la discrimination, l'exclusion et le racisme dans le sport, nous sommes amenés à montrer que celui-ci est aussi vicié par le clientélisme et la corruption qui portent justement les germes de la discrimination et de l'exclusion injustes. Auparavant, le sport était juste un jeu, une simple distraction. Mais les temps ont changé et ont dû entraîner le sport dans l'élan de leurs changements profonds au point qu'il est devenu par la force des choses une activité qui génère beaucoup d'argent. Il est désormais devenu un marché. Or, là où l'argent coule à flots, la corruption et le clientélisme, son pendant, rôdent comme un prédateur affamé devant une proie plantureuse. Tout récemment, la Fédération Internationale du Football Association (FIFA) et l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (AIFA)<sup>14</sup> ont été polluées par une scandaleuse affaire de corruption. Le suisse Sep Blatter et le sénégalais Lamine Diack qui présidaient respectivement pendant longtemps ces instances faitières du sport mondial ont été suspendus systématiquement de leurs postes, de même que le français Michel Platini de l'UEFA pour avoir tous été reconnus coupables de divers délit de haute corruption.

---

<sup>14</sup>. Le sigle est le plus souvent utilisé en anglais où il est désigné sous cette formule : IAAF (International Association for Athletics Federations).

Le sport a viré en business, comme c'est le cas des lutteurs-businessmen sénégalais de la nouvelle génération dont nous parlions plus haut. Toutes considérations éthiques gardées, le business n'est que ce qu'il est : tous les moyens sont ici bons pour se tirer d'affaire. Le clientélisme et la corruption y sont considérés comme de simples moyens, voire des valeurs, et non des vices, malgré les moralistes. L'irruption du clientélisme et de la corruption dans les milieux sportifs n'est pas à dissocier de la crise des valeurs morales et éthiques qui est en train d'avarier toutes les sociétés contemporaines devenues matérialistes. Cette crise des valeurs tant décriée de nos jours, notamment dans les sociétés traditionnelles africaines a fini de fragiliser celles-ci, et finalement de les pervertir complètement au point de vue moral et religieux.

Toute la préoccupation de Jérémy Bentham et de ses collègues utilitaristes avait consisté à nous faire adhérer à l'idée que la recherche de son intérêt personnel n'est pas seulement une valeur fondamentale mais la seule vocation de l'individu. L'argent est devenu dans la conscience de beaucoup de nos contemporains une valeur suprême, supérieure même aux valeurs morales et éthiques. L'éthique n'a plus un sens ni une place enviable dans le sport, comme d'ailleurs dans la politique, parce que comme le sport, celle-ci est partout valorisée davantage pour la source d'enrichissement rapide, de pouvoir et donc de considération sociale qu'elle représente que pour ses vertus éthiques. Il suffit d'observer les pratiques sportives contemporaines pour se convaincre que le sport a cessé de rimer avec l'éthique depuis belle lurette, comme en témoigne à suffisance les scandales de haute corruption survenus à la FIFA, à l'IAAF et à l'UEFA. De grands patrons qui se sont enrichis par les pétrodollars accourent de nos jours des pays du golfe pour racheter les plus grands clubs de football d'Europe. Ces richissimes affairistes souvent véreux construisent des stades, recrutent les entraîneurs les plus cotés et les plus chers au monde, s'attachent les services des joueurs les plus talentueux à des prix astronomiques. Toute cette folie d'investissement, d'affairisme, n'a pas intérêt à

être regardante sur les principes ordonnés par l'éthique, la loyauté et la transparence dans les transactions financières.

Le football professionnel européen qui nous sert d'illustration est de plus en plus maculé par des affaires de matches truqués, « arrangés » comme il se dit communément dans le milieu, de dopage, d'arbitres corrompus, de fraudes fiscales ou sur l'âge des joueurs, surtout africains. L'on se rappelle encore en 2014 la fameuse affaire qui opposait l'entraîneur du FC Chelsea d'alors José Mourinho à Samuel Éto'o, relative à l'âge de ce dernier. Indigné de voir sa nouvelle recrue et super star s'illustrer par son inefficacité offensive avec les « Blues » de Chelsea après plusieurs matches, lui qui marquait pourtant but sur but notamment au FC Barcelone lorsqu'il tenait sur ses jambes de moins de trente ans, le technicien portugais invoquait d'un humour railleur la vieillesse de son avant-centre camerounais comme cause de son inhabituelle maladresse devant les buts adverses. Répondant à une question d'un journaliste sportif de la chaîne privée française de télévision Canal + Horizons relative à son état actuel de forme, Mourinho manifeste des grimaces puis des gestes de désapprobation en se grattant la nuque, après quoi il moque ainsi le buteur des Blues : « Trente-deux ans, peut-être trente-cinq. Je ne sais pas ... ». Quelques semaines plus tard, l'ex-petite amie sénégalaise de la star camerounaise reconnaissait que « *The special one*<sup>15</sup> » avait raison, en révélant que l'âge réel de son ex-copain, père de sa fille, était en vérité bien supérieur à celui qui figure dans son état-civil.

Revenons un peu au scandale des matches truqués pour préciser que c'est surtout l'Italie qui nous a habitués à ces pratiques corruptrices. La Juventus de Turin a été lourdement sanctionnée pour avoir été reconnue coupable d'avoir gagné des matches de championnat grâce à la connivence de quelques arbitres corrompus. Son titre de champion d'Italie, son *scudetto* lui a été retiré et le club a été rétrogradé en série B<sup>16</sup> avant de revenir dans

<sup>15</sup>. *Le spécial numéro un*, c'est le surnom (affectif) de José Mourinho

<sup>16</sup>. L'équivalent de la ligue 2 ou deuxième division.

l'élite, sous les commandes du technicien français Didier Deschamps. Hormis les clubs de football, les footballeurs eux-mêmes sont également impliqués parfois dans des scandales de matches truqués. Le cas du jeune footballeur sénégalais Pape Oumar Faye, alors sociétaire du FC Tun en Suisse en est révélateur. En 2009, il a été suspendu à vie par la FIFA, en vertu de l'article 136 de son code pénal, pour avoir été reconnu coupable de s'être impliqué dans une rocambolesque affaire de match « arrangé ». Rentré au pays, dans sa ville natale de Thiès, le malheureux attaquant a été contraint au chômage technique pendant quelques années avant d'être gracié par la FIFA cinq ans plus tard, en 2014, puis récupéré par le Jaraf de Dakar qui s'est offert ses services pour la saison 2014-2015. Aujourd'hui, il rêve de repartir en Europe au plus vite où il pourra monnayer son talent à un prix plus attractif.

On pouvait citer bien d'autres exemples similaires de fraude, de clientélisme, de corruption ou encore de blanchiment d'argent, comme dans la lutte sénégalaise qui, elle aussi, draine de plus en plus d'argent dont la provenance et la destination sont sujettes à suspicion. Le célèbre promoteur de lutte Luc Nicolai qui ne lésinait pas sur les moyens pour monter à des prix d'or des combats de gladiateurs à couper le souffle aux férus de cette pratique sportive proprement sénégalaise a dû finir en prison en 2012, où il a purgé une peine de deux ans fermes avant d'être relâché. On lui reprochait à tort ou à raison d'être impliqué dans une histoire de trafic de drogue, avec la connivence suspectée de quelques géants de l'hôtellerie officiant à Saly Portudal dans la ville de Mbour dont il est originaire. Certains arbitres de football sont parfois corrompus par les pays hôtes lors des matches de qualification aux championnats des nations comme en coupe d'Afrique, à la Copa America, à l'Euro (coupe d'Europe des nations) ou au mondial. Il semblerait qu'il y en a qui sont quelquefois logés dans des hôtels de luxe, bien « entretenus » par le pays hôte, non pas pour arbitrer le match avec une impartialité impeccable, mais plutôt pour le qualifier coûte que coûte, quelle que soit la tournure de la rencontre.

On a vu plus d'un de ces matches-alibis où des arbitres fantoches actionnés par des marionnettistes corrupteurs baissent volontairement les yeux devant un penalty indiscutable légalement obtenu par l'équipe adverse, et reviennent quelques minutes plus tard en offrir un des plus inexistants, des plus scandaleux à l'autre équipe, sans se couvrir de honte. On en a aussi vus au cours desquels des soi-disant arbitres à qui on a probablement graissé la patte prennent ouvertement le parti d'une équipe au détriment de l'autre dont ils rappellent pour un rien les joueurs à l'ordre, jusqu'à en expulser injustement un, voire plusieurs, les exposant du coup davantage aux assauts de l'adversaire en supériorité numérique. À ces tares qui altèrent le sport et trahissent ses vertus, il faudrait ajouter la tricherie, la fraude. Ce fléau s'infiltré de plus en plus dans les pratiques sportives aussi bien nationales qu'internationales au point de se faire admettre comme norme et non plus comme écart. Les footballeurs professionnels africains en particulier ont tendance à falsifier leurs pièces d'état-civil en fraudant sur leur âge qu'ils ponctionnent parfois de plusieurs années pour pouvoir continuer à jouer au haut niveau le plus longtemps possible. Ici également, les considérations financières constituent à n'en pas douter le principal mobile de ces pratiques frauduleuses.

Les dirigeants des équipes nationales africaines versent souvent aussi dans la fraude en se permettant de grignoter sur l'âge de certains de leurs bons joueurs qu'ils tiennent impérativement à intégrer dans la sélection afin de se donner davantage de chance de gagner des trophées. Le Sénégal a récemment été à la trappe, condamné pas plus tard qu'en 2014 par la Fédération Internationale de Basket Association (FIBA) à payer une lourde amende de 300 millions de FCFA pour cause de fraude sur l'âge de ses U18. Ce scandale a valu à Baba Tadian son fauteuil de président de la fédération de basket-ball. Au Sénégal, en Afrique et partout dans le monde, la fraude, le favoritisme, la corruption, le dopage entachent le sport et ternissent son image. La logique du sport est donc dans une certaine mesure une logique d'exclusion légale et même nécessaire



des auteurs d'actes de fraude, de tricherie, comme dans le cas sénégalais précité ou de dopage, pis, de violence volontaire sur des joueurs des équipes adversaires au jeu ou encore sur leurs supporters. Seulement, en sus de son caractère discriminatoire déjà développée plus haut, il se trouve que le sport appelle une logique utilitariste, c'est-à-dire de recherche de profits pécuniaires ou symboliques personnels des athlètes dont certains ne sont rien de moins que de vulgaires arrivistes avides de records et de primes. C'est le cas par exemple d'une partie des athlètes originaires des pays dits en développement plus ou moins déshérités, en particulier d'Afrique, qui n'hésitent pas à aller se faire naturaliser dans les pays occidentaux pour bénéficier de meilleures conditions d'existence pouvant leur permettre d'espérer gagner des médailles et donc beaucoup d'argent dans les mondiaux d'athlétisme, les jeux olympiques ou dans les meetings.

## CONCLUSION

L'essentiel à retenir de cette étude est que l'espace sportif est un espace de sociabilité au sens étendu de ce terme. Nous avons préféré la notion de sociabilités sportives pour donner le maximum possible d'extension à cette expression en tant qu'elle renferme toutes les vertus positives assignées au sport. L'une des plus manifestes et des plus importantes d'entre elles est la vertu de socialisation et donc d'intégration. Le sport plait à ses pratiquants et ses amateurs plus pour la passion, les privilèges financiers qu'il pourvoit et la santé du corps ainsi que de l'esprit qu'il participe activement à garantir. Mais ce n'est ici qu'une vision limitative de l'analyse du sport. Lorsque, sur ce dernier, on jette un regard plus approfondi, l'on serait davantage enthousiasmé pour ses vertus hautement « socialisatrices », intégratrices que par toutes les autres. Ce sont d'abord les acteurs du sport que celui-ci initie et intègre à la vie en société, le vivre ensemble à travers les interactions avec leurs partenaires et leurs adversaires au jeu et les expériences tirées de ces interactions.

En plus de ses vertus d'intégration, il est

possible de voir en le sport un facteur d'humanisme, de panhumanisme. Le monde actuel est déchiré par des divisions, des conflits claniques, ethniques et interétatiques incessants, des revendications idéologiques de tous genres, le repli identitaire sectaire et opiniâtre, le rejet systématique et dédaigneux des autres dans l'infériorité. Ces vices sociaux repoussent au plus loin et annihilent toute possibilité de rencontres, de retrouvailles, de réconciliation et de tolérance. Dans ces conditions, le recours au sport s'avère aujourd'hui crucial pour faire communier les cultures, les faire converser par le canal des matches, grâce à la passion et la joie collective qu'ils leur procurent. Grâce aux techniques de l'information et de la communication, le sport est désormais plus apte à rapprocher les peuples en réduisant ce vaste monde en une sorte de village planétaire dont tous les habitants se connaissent, se reconnaissent, communiquent aisément, communient dans une parfaite harmonie et dans la paix. C'est donc dire que le sport fait des communautés humaines des citoyens du monde.

Il reste que le sport charrie inversement des vices sociaux contraires à ses vertus de socialisation, d'intégration, d'humanisme. Discrimination, dopage, exclusion, racisme, violence volontaire, clientélisme, corruption se convient aussi de plus en plus aux pratiques sportives et les entachent, tel un poil dans la soupe. Ce sont les « effets pervers » du sport, pour parler comme Raymond Boudon. Dès lors, c'est avec beaucoup de pondération et surtout de précaution que nous devrions prononcer l'expression de sociabilités sportives. En faisant la part des choses entre ces deux logiques antagoniques du sport, il se dégage que sa vocation originelle est d'être utile à l'individu, et au de-là de ce dernier, à toute l'humanité dans son entièreté. Le moment est venu d'amener les citoyens de ce monde à réaliser que le sport ne se destine pas à autre chose qu'à la paix mondiale par la communion des peuples, leur rapprochement qu'il permet. Si les dérives précitées et d'autres parviennent à s'inféoder aux pratiques sportives qui unissent les peuples et les nations, c'est seulement par le fait des inconduites de quelques catégories

d'individus qu'il importe de faire adhérer au plus vite aux principes moraux et humanistes d'éthique, de tolérance, d'amour et de respect de son prochain. Notre propos est que seul le sport pourra aider à faire adhérer à ces

principes tous les citoyens de ce monde afin qu'enfin la paix universelle puisse être construite et consolidée, au lieu qu'elle se condamne à n'être qu'un éternel rêve humaniste.

## BIBLIOGRAPHIE

1. BOUDON, R., 1973. *L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Armand Colin, Paris.
2. BOURDIEU, P., PASSERON, J.-C., 1970. *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Éditions de Minuit, Paris.
3. BOURDIEU P., 1998. *La Domination masculine*, Seuil, Paris.
4. CLÉMENT, M., 2000. *Sport et insertion*, Les Presses Universitaires du Sport, Lyon.
5. DUBAR, C., 2000. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Her/Armand Colin, Paris.
6. DURKHEIM, É., 1895. *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, Paris.
7. DURKHEIM, É., 1902. *L'Éducation morale*, PUF, Paris.
8. DURKHEIM, É., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, Paris.
9. DUBET, F., 1994. *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Paris.
10. DURET, P., 1999. *Les jeunes et l'identité masculine*, PUF, Paris.
11. FERRÉOL G. et al. 1995. *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris.
12. FERRÉOL, G., JUQUOIS, G. (dir.), 2003. *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Armand Colin, Paris.
13. FORSÉ, M., 1981. La Sociabilité. *Économie et statistique*, n° 132.
14. GOFFMAN, E., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1: La représentation de soi*, Minuit, Paris.
15. MBODJ, G., 1987. « *Corporité et socialisation en milieu wolof. Place et importance du corps et des pratiques corporelles dans la société wolof* », Thèse de doctorat d'État-es Lettres et Sciences Humaines, Université Toulouse Le Mirail, 3 tomes.
16. MBODJ, G., 1993. Domaines et déterminants de la crise sociétale de la jeunesse au Sénégal, in *Revue Université, Recherche et Développement*, UGB, Saint-Louis, n° 2, pp 37-50.
17. MEAD, G. H., 1934. *L'esprit, le soi et la société*, PUF, rééd, Paris.
18. MENNESSON, C., 1995. L'Espace des sociabilités féminines en sports collectifs. In *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Éditions de la maison des sciences de l'homme d'aquitaine, pp 231-237.
19. MENNESSON, C., 2005. *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, L'Harmattan Paris.
20. MERTON, R. K., 1949. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Armand Colin/Masson, rééd, Paris.
21. MIGNON, P., 2000. Sport, insertion, intégration. In *Revue Hommes et Migrations*, n° 1226, pp 15-26.
22. MOUCHOT, C., 1986. *Introduction aux sciences sociales*, Presses Universitaires de

Lyon, Lyon.

23. NDIAYE, M. A., SY, A. A. 2003. Le football, un phénomène social total. In *L'Afrique face au défi de la modernité. La quête d'identité et la mondialité*, Éditions Panafrica/Silex/Nouvelles du Sud, Dakar, pp 163-184.

24. PARLEBAS, P., 1977. Les sports collectifs contribuent-ils à la socialisation de l'enfant ? In ZIMMERMAN, D. (dir). *Questions-Réponses sur l'éducation physique et sportive*. Collection science de l'éducation, Les Éditions EPS, Paris, pp 146-151.

25. PARLEBAS, P., 1986. *Éléments de sociologie du sport*, Collection sociologie, PUF, Paris.

26. PARLEBAS, P., 2002. Réseaux sociaux dans les jeux et les sports. In *L'Année sociologique*, PUF, vol 52, pp 314-349.

27. PROVOST, P., 1981. Jeux et sports coopératifs. In *Revue EPS*, n° 171, pp 37-39.

28. RAMONET, I., 1998. Le football, c'est la guerre. In *Manières de voir*, n° 39, Mai-juin.

29. SCHNAPPER, D., 1991. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Gallimard, Paris.

30. SCHNAPPER, D., 2008. L'identité nationale : quelles réalités ? La notion

d'identité nationale : quelles significations. In *Les Cahiers français*, n° 342.

31. SENE, D., 2006. *La socialisation par les groupes de pairs en milieu seereer. L'exemple du village de Toucar dans le département de Fatick*, Mémoire de DEA de Sociologie, Université Gaston Berger de Saint-Louis.

32. SENGHOR, L. S., 1977. *Liberté III. Négritude et Civilisation de l'Universel*, Seuil, Paris.

33. SENGHOR, L. S., 1987. De la Francophonie. In *Éthiopiennes, Revue socialiste de culture négro-africaine*, n° 5-51.

34. SIMMEL, G., 1982. *Sociologie et épistémologie*, PUF, rééd. Paris.

35. TARDE, G., 1890. *Les Lois de l'imitation et de la philosophie pénale*.

36. THOMAS, R., 1993. *Sociologie du sport*, PUF, Paris.

37. VERSCHAVE, G., 2012. *La socialisation par les sports collectifs. Une approche conative auprès des enseignants d'éducation physique et sportive*, Thèse de doctorat de sociologie, Université du Littoral côte d'Opale, tome 1.

38. WEBER, M., 1922. *Économie et société*, Plon, rééd. Paris.



This work is licensed under a  
Creative Commons  
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs  
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>